

Recommandations sanitaires à la pratique sportive dans le contexte de l'épidémie de COVID – 19

Centre sportif Richard Bozon

Septembre 2020

1. Recommandations générales

En fonction des moyens disponibles et des risques identifiés, certains équipements sportifs pourront fermer à tout moment sur décision de la collectivité ou du préfet si la sécurité sanitaire ou des moyens d'organisation insuffisant ne peuvent pas être assurés pour les utilisateurs.

Les espaces de pratiques seront désinfectés quotidiennement par le personnel du centre sportif selon la méthode classique, avec une possibilité de renforcement selon les besoins et appréciation de la collectivité.

La version consolidée au 13 aout du décret du 10 juillet autorise l'ouverture des vestiaires collectifs. Le temps de présence des utilisateurs devra être réduit au minimum. Une distanciation physique de minimum 1 M devra être appliquée, ainsi que les gestes barrières. Le port du masque est obligatoire.

Les effectifs seront réduits et adaptés aux recommandations de chaque fédération sportive agréée. Chaque discipline sportive devra respecter les consignes sanitaires édictées par leur fédération respective.

Les infrastructures sportives ne devront pas être fréquentées si les utilisateurs ou l'un de leur proche présentent des signes évocateurs de COVID-19.

Respect des gestes barrières :

- Distanciation physique d'au moins 1 M et donc d'un espace libre de 4 M2.
- Hygiène des mains et nettoyages des objets manipulés. Une fiche technique pour le nettoyage de surface (duotex) est fournie à chaque personne susceptible de l'utiliser.
- Respect strict du port du masque couvrant le nez et la bouche dans les lieux de circulation et vestiaires. Cette mesure s'applique pour les + de 11 ans.

Chaque utilisateur des infrastructures devra respecter le protocole sanitaire du centre sportif, à savoir :

- Lavage des mains obligatoire avec du gel hydro alcoolique (à disposition à chaque entrée).
- Port du masque obligatoire dans les lieux de circulation et jusqu'au lieu de pratique.
- Distanciation physique à respecter.
- Le nombre d'accompagnants sera réduit au minimum. Après habillage ou déshabillage les accompagnants ne seront pas autorisés à rester sur le site.
- Un rappel des mesures barrières doit être fait régulièrement par l'encadrant qui veillera à ce que celles-ci soient appliquées par tous les participants.

- Du matériel de désinfection sera mis à disposition des utilisateurs de,
 - La salle Madeuf (agrès)
 - La salle Coubertin
 - La salle Robin
 - Le matériel pédagogique de la patinoire.

Les encadrants devront désinfecter le matériel utilisé à la fin de chaque séance sportive et respecter les consignes de la fiche technique.

- Respect du sens de circulation.

2. Reprise des activités scolaires

L'accueil des groupes scolaires sera organisé en concordance avec les directives de l'éducation nationale. Les nouveaux protocoles seront à valider le cas échéant avec les équipes éducatives (CPC IEN)

3. Reprise des activités associatives

L'ensemble des pratiques sportives sont autorisées dans le respect des règles sanitaires générales et suivant le protocole des fédérations.

Chaque section devra fournir une liste des participants avec leurs créneaux associés avant le 1 octobre 2020. Une carte d'accès sera fournie à chaque participant et sera obligatoire pour entrer dans l'enceinte du centre sportif.

4. Mesures spécifiques

a. Patinoire

- Port des gants obligatoire
- Désinfection systématique des patins de location assurée par le personnel de la patinoire
- Pour accéder à la location patins, le marquage au sol devra être respecté pour favoriser les distances de sécurité.
- L'entrée se fera par l'entrée principale et la sortie par la porte de secours côté collège.
- Douches non autorisées en patinoire. (Renouvellement de l'air insuffisant)

b. Piscine

- L'accès aux bassins se fait côté femme et la sortie côté homme.
- Douche savonnée obligatoire.

- Les scolaires et les associations utiliseront les vestiaires prévus au planning affiché.
- Espace sauna Fermé

c. Gymnase

- Les douches sont autorisées en respectant les distanciations
- Salle d'escalade fermée

d. Tennis

Pratique dans un cadre fédéral : la pratique s'effectue selon le protocole de reprise édicté par la fédération délégataire et publié sur son site internet.